

ARRETE MUNICIPAL
N°2026 - 22

portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2026
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
pour l'accès au grade de adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu la délibération n°2021.12.03 du 10 décembre 2021 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n° 2022-01 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
M. SABATIER Francisque	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

AR Prefecture

063-216301861-20260717-2026_22-AR

Reçu le 17/07/2026

A Andogne, le 17 juillet 2026

La 1^{ère} adjointe

Chantal BOISSIER



Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte,
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif dans un délai de deux
mois à compter de la présente notification.

Notifié le

Signature de l'intéressé